

Circulaire interministerielle DHOS/RH1/DGESIP n°2009-202 du 9 juillet 2009 relative au conventionnement des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) avec l'université et la région dans le cadre de la mise en oeuvre du processus licence-master-doctorat (LMD)

09/07/2009

Résumé : intégration du diplôme d'Etat d'infirmier dans le processus LMD. Regroupement des IFSI aux fins de passer convention avec les universités et les régions avant le 30 juin 2010

Mots clés : LMD - IFSI - GCS - université - académie - région - infirmier diplômé d'Etat (IDE) - instituts régionaux de formation sanitaire et sociale Croix-Rouge

Références : articles L. 6133-1 à L. 6133-3 et R. 6133-1 à R. 6133-21 du code de la santé publique.

Textes abrogés ou modifiés : néant.

Annexes :

Annexe I. - Convention type constitutive du GCS projet de groupement de coopération sanitaire pour les IFSI publics.

Annexe II. - Règlement intérieur type du GCS pour les IFSI publics.

Annexe III. - Modèle-type de convention de partenariat GCS pour les IFSI publics ou pour les instituts régionaux de formation sanitaire et sociale Croix-Rouge/établissements de santé privés.

Annexe IV. - Tableau de regroupement des IFSI.

Date d'application : immédiate.

Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF

Source : BO Santé - Protection sociale - Solidarités n° 2009/8 du 15 septembre 2009